

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 24 JANVIER 2024**

**DELIBERATION N°2024.00013**

**AIDE EXCEPTIONNELLE À L'IMMOBILIER - HEF**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 18 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 63

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Denis LAURENT,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 01 février 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20240124-D20240001310

Date de mise en ligne : 01 février 2024

M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
M. Marc JANDOT donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Julien LUYA,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Kamel BOUCHOU, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,  
M. Patrick MICHAUD, M. Gérard TARDY

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 24 JANVIER 2024**

### **AIDE EXCEPTIONNELLE A L'IMMOBILIER - HEF**

Le groupe HEF a acquis en décembre 2023 auprès de la ville de Saint-Etienne un bâtiment d'une surface d'environ 12 000 m<sup>2</sup> sur le site industriel autrefois exploité par l'entreprise Berthiez situé rue Barrouin, à Saint-Etienne. L'objectif est d'y implanter une ligne de production d'anodes en fibres de carbones entrant dans la construction de piles à combustible à hydrogène. Ce projet industriel est l'aboutissement d'un ambitieux effort de recherche et développement consenti par l'entreprise dans le secteur de la mobilité durable.

#### **Présentation de l'entreprise HEF**

Entreprise de taille Intermédiaire emblématique du territoire, HEF est un spécialiste mondialement reconnu dans le domaine du traitement de surface et de la tribologie (science des frottements). Elle réalise 275 M € de chiffre d'affaires et dispose de plus de 3 000 collaborateurs répartis sur plus de 75 sites dans le monde entier.

Acteur historique de la motorisation thermique, le groupe réfléchit depuis de nombreuses années à réorienter ses savoirs faire vers des secteurs d'activité plus en phase avec les enjeux de la transition énergétique. Ce projet de fabrication de composants pour piles à combustible sert l'ambition de faire de HEF un acteur qui compte dans la filière française de l'hydrogène en cours de construction.

Le projet en lui-même implique déjà 394 collaborateurs en CDI équivalent temps plein répartis entre différentes filiales du groupe HEF que sont Technique Surface Andrézieux, HEF Durferri, et IREIS. L'entreprise s'engage à créer au moins 40 emplois supplémentaires en CDI d'ici la fin de la convention fixée au 31/12/2028.

#### **Projet de l'entreprise HEF**

Le projet immobilier de l'entreprise présente les caractéristiques suivantes :

- l'acquisition d'un bâtiment d'environ 12 000 m<sup>2</sup> auprès de la ville de Saint-Etienne pour un montant de 5,3 M €.
- L'aménagement dès 2024 d'environ 4 000 m<sup>2</sup> sur ce bâtiment pour un montant de 1,2 M €.

Soit un investissement immobilier total minimal HT de 6,5 M €.

Eu égard à l'implication de l'entreprise dans le secteur de la mobilité durable, et de la filière hydrogène, de son appartenance à la filière d'excellence New Manufacturing et de la création de 40 emplois en CDI temps plein, Saint-Etienne Métropole propose de soutenir l'entreprise au travers d'une aide exceptionnelle à l'immobilier, correspondant à un barème de 4 725 € par CDI créé. Elle permettrait donc de verser 189 000 €, si les conditions suivantes sont respectées, à savoir :

- la réalisation de l'investissement immobilier HT de 6,5 M € ;
- le maintien des 394 emplois initiaux de l'entreprise en CDI ;
- la création de 40 nouveaux CDI en Equivalent Temps Plein.

#### **Cadre de l'aide accordée**

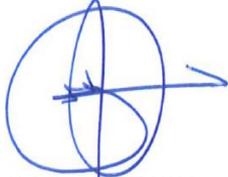
Cette aide exceptionnelle s'appuie sur le régime de minimis conformément au règlement UE n°2023/2831 adopté au 13 décembre 2023. L'entreprise a déclaré sur l'honneur que les aides perçues sous ce même régime au cours des trois derniers exercices fiscaux de la part d'autres organismes publics ne dépassent pas les 300 000 € autorisées par les minimis.

#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve l'attribution d'une subvention d'investissement à l'entreprise HEF d'un montant de 189 000 € conditionnée à la réalisation de l'investissement immobilier et à la création de 40 CDI ETP ;**
- **approuve la convention entre Saint-Etienne Métropole et HEF ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention permettant le versement de la subvention et toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la délibération ;**
- **approuve la convention de partenariat entre Saint-Etienne Métropole et HEF ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention de partenariat ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal au compte SERV/chapitre 204/AIDEC.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH  
3<sup>ème</sup> Vice-Présidente

La Première Vice-Président,



Sylvie FAYOLLE